

DECRET N° 96-542 DU 29 NOVEMBRE 1996

Portant annulation du Décret N° 96-145 du 24 Avril 1996 portant suspension des Décrets N°s 96-91 à 96-99 du 02 Avril 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988, qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-145 du 24 Avril 1996 portant suspension de l'application des Décrets N° 96-91 à 96-99 du 02 Avril 1996 ;
- SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Novembre 1996,

D E C R E T E

Article 1er. - Sont et demeurent annulées , les dispositions du Décret N° 96-145 du 25 Avril 1996 portant suspension de l'application des Décrets N°s 96-91 à 96-99 du 02 Avril 1996, portant nomination ou promotion de personnels militaires dans divers grades de l'Armée Béninoise.

Article 2. - Les Décrets N°s 96-91 à 96-99 du 02 Avril 1996 portant nomination ou promotion de personnels militaires dans divers grades de l'Armée Béninoise sont remis en application pour compter du 02 Avril 1996, date de leur signature ;

.../...

Article 3. - Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 NOVEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



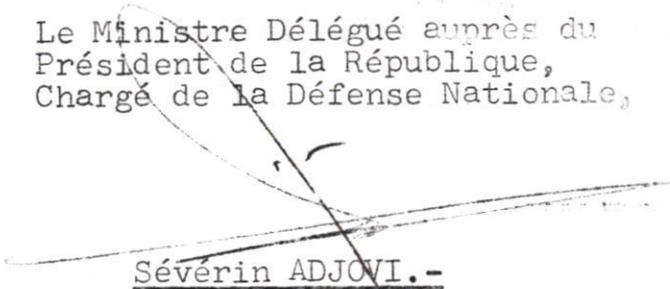
Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



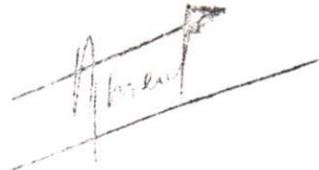
Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé de la Défense Nationale,



Sévérin ADJOVI.

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAN.

Ampliations : PR 6 CAB-MIL 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDN 4
MF 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 15 SOD 2 DEP-INSAE 3 DSI 4 DGBM-DC-
DSDV 3 DGTCP 2 ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 6 FASJEP 4 ENA 2 A/C 4.